

Editorial
LE MASTER

Par : **Pr SAADI ABDESSELAM**
Directeur General, EHEC

Editorial

LE MASTER

Le terme de Master est néanmoins sujet à quelques confusions. La première, et non des moindres, tient au fait que le même mot désigne deux notions distinctes : un diplôme et un grade. C'est un diplôme national qui fait l'objet d'une procédure d'habilitation par le ministère de l'Enseignement Supérieur. La procédure d'habilitation consiste à déposer devant une commission de ministère un argumentaire précis sur le contenu de la formation le nombre d'heures par matière, le profil d'étudiants concernés, l'encadrement enseignant prévu.

La finalité professionnelle ou recherche etc, seule cette habilitation, délivrée pour une durée déterminée, de trois à cinq ans permet l'ouverture de Master, remarque : le diplôme de master est protégé. De ce fait, il ne peut être délivré par une école privée que dans le cadre d'un partenariat avec une université ou une grande école, par exemple en France je cite l'école privée Wesford à Grenoble a été condamnée par la justice pour avoir délivrée en 2008 des masters qui n'étaient pas dans le cadre d'une convention avec une université française.

En plus de désigner un diplôme, le master est l'un des quatre grades existant dans l'enseignement supérieur, après le baccalauréat et la licence ou réussir le concours d'entrée après deux ans de prépa, et avant le doctorat. Le grade couvre tous les diplômés ou titres de niveau bac+5 bénéficiant de la garantie de l'Etat.

Le master compte des homonymes avec lesquels il ne faut pas le confondre. Ce sont les masters of arts, ceux là ne font l'objet d'aucune accréditation par le Ministère et ne permettent donc pas de faire valoir une équivalence. C'est également le cas des post master. Toute ambiguïté vient du fait que le terme master, en français se traduit par master en Anglais. D'où l'impossible pour le Ministère de protéger un terme universel.

La formation made in France créée en 1986, le master spécialisé (MS) est un label de la conférence des grandes Ecoles (CGE). Il est délivré uniquement par les Ecoles de commerce et d'ingénieurs membres de cette association. Pour postuler il faut être titulaire d'un Bac +5 ou d'un Bac +4 avec une expérience professionnelle de trois ans au minimum. Certaines grandes écoles ont ouvert quelques-uns de leur MS à la validation des acquis de l'expérience (VAE) comme (ESC Toulouse, l'école de management Bordeaux, l'ESC Lille).

Les Ecoles ont une préoccupation obsessionnelle du marché du travail, elles sont vigilantes et surveillent de près l'insertion de leurs diplômés.

Si les termes sont similaires la reconnaissance de la formation dépend de l'établissement qui la propose.

Pr SAADI ABDESSELAM
DIRECTEUR GENERAL
EHEC